# Fiche ID clés n°16

## Formation professionnelle, apprentissage, logement, aides sociales : les premières réflexions de l'UDI pour arrêter l'émiettement des acteurs

S'il n'est nullement question de les remettre en cause en tant que tels, la décentralisation et le paritarisme issu du Conseil national de la Résistance ont produit un émiettement considérable des acteurs publics, dans des domaines aussi vitaux que la formation professionnelle, le logement et l'aide sociale. L'UDI engage la réflexion.

### 1. Simplifier le « mille-feuille » administratif

● Chaque collectivité territoriale bénéficie de la clause générale de compétence, qui lui permet d'intervenir dans presque tous les domaines.
● Cette clause provoque donc une multiplication des acteurs des politiques locales, d'où des problèmes d'effets-doublons, de confusion, de déperdition, de considérable surcoût et d'absence de regard démocratique des citoyens sur les actions de chacun.

**➔ L'UDI compte donc engager la réflexion sur la pertinence de cette clause.**

### 2. Endiguer l'emiettement des operateurs sociaux

● Pour la formation professionnelle et l'apprentissage, des organismes collecteurs orientent les financements, mais l'Etat, la région, les chambres consulaires, sont eux aussi compétents. Cette dispersion empêche d'avoir une stratégie commune, partagée, claire, pour gérer ce budget de plus de 30 milliards d'euros.
● Pour la politique du logement, l'émiettement territorial, avec 800 organismes bailleurs sociaux, empêche une action massive et concertée qui réponde aux nouveaux besoins : notamment ceux des jeunes travailleurs, des étudiants et des territoires où la crise est extrêmement forte.
● Pour la politique sociale, l'extrême atomisation des dispositifs d'aides sociales est illisible pour les utilisateurs et leur complexité est parfois contre-productive.
● De fait, sans remettre en cause la légitimité de chacun, il est temps d'endiguer la dispersion des acteurs publics.
● L'UDI compte donc engager la réflexion sur le regroupement des acteurs publics concernés dans des agences à thème, dotées d'objectifs précis : l'Agence pour la formation professionnelle et l'apprentissage, l'Agence pour le logement, l'Agence de rénovation thermique des bâtiments et l'Agence sociale. Ces agences pourraient être nationales ou régionales.

## L'agencification ou organisation par agences :

**Pour augmenter son efficacité, un gouvernement peut déléguer une politique à une agence, avec :**

- ➔ **des objectifs fixés par le Gouvernement et le Parlement**
- ➔ **une indépendance d'action**
- ➔ **la liberté dans les moyens et l'organisation**
- ➔ **un directeur général nommé pour un mandat fixe (et non révocable sauf faute)**
- ➔ **des agents au statut de droit privé**

**Confrontée à la crise de ses finances publiques dans les années quatre-vingt-dix, la Suède avait réformé son Etat par une agencification massive.**

**En France, un exemple d'agencification est l'ANRU, pour la politique de rénovation urbaine.**